

MAZIÈRES INFOS

Le bulletin d'information mensuel de la commune



EDITO

12 décembre

Arbre de Noël (APEL)

19 décembre

Assemblée générale (CCM
Cyclo)

03 janvier

Permanence réservations
(théâtre)

10 janvier & 17 janvier

Permanence réservations
(théâtre)

16 janvier

Voeux du maire ouverts à tous

30 janvier au 15 février

Théâtre - Représentations
(vendredis, samedis et
mercredis soirs et dimanches
après-midi)

ACCUEIL DU PUBLIC DE LA
MAIRIE

Lundi au vendredi :

13 h 30 - 18 h 00

Samedi : 9 h 30 - 12 h 00

Tél mairie : 02.41.62.35.12

Tél urgence : 06.04.06.51.58

mairie@mazieres-en-mauges.fr

www.mazieres-en-mauges.fr



En ce mois de décembre, les lumières scintillent déjà dans nos rues et les préparatifs des fêtes battent leur plein. Cette période si particulière nous invite à ralentir le rythme, à savourer les petits bonheurs et à partager des instants précieux avec ceux qui comptent le plus pour nous.

C'est le moment idéal pour tourner la page de l'année écoulée, avec ses réussites et ses défis, et accueillir avec confiance celle qui s'annonce. Offrons-nous le luxe de la simplicité : un sourire, une rencontre, un repas partagé... autant de trésors qui nourrissent nos cœurs.

Je vous souhaite, à vous et à vos proches, des fêtes empreintes de chaleur, de paix et de joie. Que cette fin d'année soit une parenthèse douce et lumineuse, et que 2026 s'ouvre sous le signe de l'énergie et de l'enthousiasme.

J'aurai le plaisir de vous retrouver lors de la cérémonie des voeux, le **vendredi 16 janvier 2026 à 19 h 00 au Pôle Enfance**.

Bonne année à toutes et à tous, que cette période festive vous apporte sérénité et bonheur.

Guy SOURISSEAU



Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 9 janvier 2026 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de décembre, en bref

Convention de partenariat pour la lutte contre le frelon asiatique avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) 49

La commune a décidé d'adhérer au Plan départemental de lutte contre le frelon asiatique, coordonné par la FDGDON 49, qui vise à protéger la population et la biodiversité face à la prolifération de cet insecte invasif. Il prévoit la formation de référents communaux, un appui technique et réglementaire, la mise en relation avec des entreprises prestataires retenues par la FDGDON 49.

Le conseil municipal décide :

- d'apporter une aide financière aux particuliers pour l'achat de pièges sélectifs qui seront proposés par la FDGDON 49 lors de la **réunion publique le lundi 09 février 2026 à 19 h à la salle Saint Jean**. Une participation financière correspondant à 50% du prix du piège sera accordée, limitée à un seul piège par foyer. Afin de garantir l'efficacité du dispositif, il conviendra de répartir les pièges sur l'ensemble de la commune et de ne pas multiplier les pièges dans un même secteur. Un bilan annuel permettra de mesurer l'efficacité des actions menées (pièges actifs, insectes capturés, nids détruits)
- de financer la destruction des nids à hauteur 50 % du coût TTC des interventions réalisées sur le domaine privé, le solde restant à la charge des particuliers et facturé directement par le prestataire
- de nommer Eric MORILLE référent communal
- de verser une avance de 1 000 € au FDGDON pour le règlement des prestations

Convention de mutualisation avec Cholet Agglomération - avenant n°1

En prévision des implantations de Points d'Apports Volontaires pour la gestion des biodéchets sur la commune en 2026, les élus votent un avenant à la convention de mutualisation existante qui prévoit les modalités de mise à disposition des services communaux et des remboursements des frais liés aux interventions des agents communaux au profit de l'agglomération, nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des bornes (assurer l'apport de broyat des bornes grutables, vérifier l'état des bornes et effectuer le retrait des éléments indésirables, assurer le brassage du contenu des PAV pour une meilleure aération, remonter les éventuelles informations concernant la collecte des biodéchets ou tout dysfonctionnement constaté sur le matériel)

Instauration de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation

La commune participera, à compter du 1er janvier 2026, au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé des agents communaux à hauteur de 20 euros par mois et par agent. L'agent produira un justificatif de cette labellisation chaque année.

Tarifs communaux 2026

Le conseil municipal reconduit les tarifs communaux 2026. L'intégralité des tarifs est à retrouver sur le site internet de la mairie.

Voici les salles les plus demandées :

Annexe	Résidents : 70 € Extérieurs : 105 €	Salle St Jean + annexe	Résidents : 200 € Extérieurs : 260 €
Salle St Jean	Résidents : 130 € Extérieurs : 155 € Activité lucrative : 30 € / h	Pôle enfance sans péri	Résidents : 300 € Extérieurs : 450 €

Salle de sports
Maison des associations

Activité lucrative : 20 € / h
Activité lucrative : 10 € / h

Budget : projection 2026 et décision modificative n°2

Un bilan sur l'exécution du budget 2025 a été présenté accompagné d'une décision modificative. Celle-ci s'équilibre à 634 507 € en section de fonctionnement et 631 030 € en section d'investissement. Elle permet d'ajuster les crédits de dépenses et d'intégrer les recettes supplémentaires identifiées, à savoir la dotation de solidarité communautaire, les droits de mutation, le fonds de péréquation intercommunal et les produits fiscaux qui ont fortement augmenté. Pour ces derniers, c'est la dynamique foncière soutenue par le développement économique et résidentiel qui génère une hausse exceptionnelle du produit fiscal. Par conséquent, notre autofinancement augmente et offre à la commune une marge de manœuvre supplémentaire pour renforcer les services et investir dans les projets structurants.

Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Afin de pouvoir engager et mandater des dépenses d'investissement nouvelles avant l'approbation du budget 2026, le Conseil Municipal vote 150 000 € de crédits budgétaires par anticipation.

ZAC du Pré de l'ile

Le projet d'orientation des prochaines tranches de la ZAC du Pré de l'Ile a été présenté. La prochaine tranche pourrait être développée le long de la RD 200, entre la sortie du bourg et l'embranchement de Noisy.

Le Conseil Municipal en bref depuis novembre

CISPA - prise en charge du surcoût du repas au restaurant scolaire

Les classes de CE2-CM1 et de CM2 participent à la classe verte de Ribou du 13 au 21 novembre et mangeront au restaurant scolaire du CISPA dont le tarif du repas est fixé à 7,22 €, soit un surcoût de 2,70 € par rapport à notre tarification (4,52 €). Le Conseil Municipal décide de prendre en charge la moitié du surcoût, soit 1,35 €, le reste sera pris en charge par les familles soit 5,87 € par repas.

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Monsieur le Maire a présenté le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts des charges (CLETC) de Cholet Agglomération au conseil municipal qui l'a approuvé. Il est question des ajustements des attributions de compensations de la ville de Cholet auprès de l'agglomération suite à la mutualisation de ses personnels (458 565 €) et suite à l'accueil des associations sportives dans les équipements de Cholet Sports Loisirs (904 000€).

Petites subventions 2025

Les petites subventions 2025 sont votées : 100 € pour Entrain'Addict 49 qui aide et accompagne des personnes en difficultés avec une conduite addictive et 200 € à Moteur d'avenir qui soutient Kévin Suardi originaire de Mazières, atteint de myopathie de Duchenne-Becker et vise à financer un véhicule adapté pour préserver son autonomie.

Augmentation temps de travail

Le temps de travail d'un agent passe de 28/35ème à 31,85/35ème pour compléter les effectifs de l'équipe de l'accueil périscolaire.

CAF - Partenariat pour la lutte contre l'habitat dégradé

Une convention est signée avec la CAF pour aider la commune à lutter contre l'habitat dégradé. Ainsi, la CAF pourra apporter son aide pour la réalisation des visites visant à établir un diagnostic du logement et à identifier les désordres et les mesures à prendre, la réalisation des contre visites et la rédaction des rapports. Par ailleurs, la CAF pourra conserver les aides au logement le temps que le bailleur réalise les travaux nécessaires à la remise en état du logement.

Rapport d'activités 2024 des services publics

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activités 2024 des services assainissement, eau potable et gestion des déchets de Cholet Agglomération, du service de traitement des déchets de Valor3E et du service de distribution publique d'électricité du SIEML. Ces rapports rendent compte des caractéristiques techniques des services, des financements, des investissements, de la tarification des services et des indicateurs de performance. Ils sont consultables sur les sites internet de chaque entité.

Couverture du risque santé des agents

Le conseil municipal donne mandat au Centre de Gestion 49 pour réaliser une mise en concurrence pour la sélection d'un organisme d'assurance en vue de conclure une convention de participation pour la couverture du risque santé des agents à effet du 1er juillet 2027.

Nomination des nouvelles salles

Suite à la réhabilitation et requalification du bâtiment accueillant l'ancien foyer des jeunes et le garage, il convient de nommer ces deux locaux pour une meilleure identification. La grande salle de convivialité est appelée "Foyer des sports" et la petite salle "Salle du chêne".

Les actualités communales, associatives et intercommunales

Mazières en Mauges 2026

POKER POUR L'AUSTRALIE
une comédie de François Scherze

Programme:

- VENDREDI 30 JANVIER 20H30
- SAMEDI 31 JANVIER 20H30
- DIMANCHE 1 FÉVRIER 15H00
- MERCRIDI 4 FÉVRIER 20H30
- VENDREDI 6 FÉVRIER 20H30
- SAMEDI 7 FÉVRIER 20H30
- DIMANCHE 8 FÉVRIER 15H00
- MERCREDI 11 FÉVRIER 20H30
- VENDREDI 13 FÉVRIER 20H30
- SAMEDI 14 FÉVRIER 20H30
- DIMANCHE 15 FÉVRIER 15H00

Réservation:
Permanence Salle Saint Jean
Samedi 3 Janvier de 10h à 12h
Samedi 10 et 17 Janvier de 10h30 à 12h

Tarifs:
Adultes : 7€
Moins de 16 ans : 3€

Permanence téléphonique :
À partir du 6 janvier
du Mardi au jeudi de 18h à 20h
Au 07 83 39 67 27

L'art detracteur
www.lartdetracteur.fr
lart_detracteur

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

FRELONS ASIATIQUES

LA COMMUNE DE MAZIÈRES-EN-MAUGES MET EN PLACE UN PLAN DE LUTTE

AGISSEZ ENSEMBLE ET PARTICIPEZ À LA LUTTE COLLECTIVE

PLAN D'ACTION EN LIEN AVEC
FDGDON 49
Maine-et-Loire

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

LUNDI 9 FÉVRIER 2026
Salle Saint Jean à Mazières-en-Mauges
19H

Programme:

- Reconnaitre le frelon asiatique.
- Méthodes de lutte contre les nids primaires et secondaires.
- Distribution de pièges sélectifs (la mairie prend en charge partiellement le coût du piège)

Prévoir une carte bancaire ou chèque pour le reste à charge (env.15€)

Renseignements sur www.fdgdon49.fr



DU 25 DECEMBRE 2025 AU 17 JANVIER 2026

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOTRE SAPIN DE NOËL
IL SERA VALORISÉ EN BROYAT POUR FAIRE DU PAILLAGE OU DU COMPOSTAGE.

ATTENTION
Sapins naturels uniquement : sans pied, sans bûche, sans pot, sans neige artificielle, ni décoration, sans emballage, sans aucune structure métallique.

CHOLET agglomération

DU 1^{er} DECEMBRE 2025 AU 31 JANVIER 2026

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS COQUILLES D'HUÎTRES ET COQUILLAGES
(COQUILLES D'HUÎTRES, MOULES, SAINT JACQUES, BIGORNEAUX,...)

ATTENTION
ne sont pas acceptés : crustacés, rince-doigts, citrons, aigues, sacs, bourriches...

CHOLET agglomération

La sélection du mois

JE ME DIS OUI POUR NOËL de Marilyse TRECOURT

C'est une comédie pleine d'optimisme et de bonne humeur mais aussi une réflexion sur l'affirmation de soi , l'amour , l'amitié , les enfants... que l'on vous propose ce mois-ci.

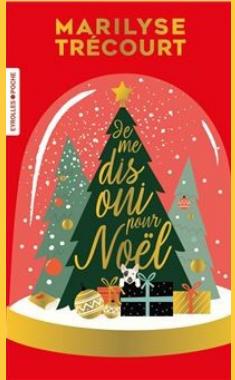
Aurélie , quittée par son mari , exerçant un travail qui ne la passionne pas a la cinquantaine déprimée, jusqu'à ce qu'elle participe à un atelier d'écriture qui bouleverse sa vie .

Au cours de celui-ci , elle écrit un texte plutôt délirant qui la surprend elle-même.

Puis , les évènements qu'elle y avait décrits prennent corps dans sa vie .

Pour elle , c'est un révélateur de sa personnalité vraie .

Elle décide alors de ne pas subir son destin mais de se dire » oui « pour Noël, c'est - à - dire d'oser dire non aux autres et d'écouter ses envies .



Le livre de Marilyse Trécourt est un sucre d'orge à déguster pour les fêtes .

Il vous attend dans votre bibliothèque de MAZIERES.